M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

A la suite de la déclaration du premier ministre, à l'effet que l'opposition est responsable des embêtements au sujet du bill C-176, je voudrais faire remarquer que ce sont les cultivateurs du Canada qui s'opposent à l'adoption de ce bill.

[Traduction]

M. Horner: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question complémentaire au premier ministre, qui n'a pas compris ma dernière. Je ne parlais pas des bills auxquels le Parlement pourrait donner force de loi, mais plutôt de la loi telle que l'interprète la Cour suprême du Canada. Le gouvernement entend-il faire observer la loi telle que l'interprète la Cour suprême du Canada, non certain bill qui pourrait obtenir force de loi?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur.

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL—LES POUVOIRS DES OFFICES PROVINCIAUX DE COMMERCIALISATION

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Agriculture une question supplémentaire. Je déduis de sa réponse qu'il est disposé à entamer un autre débat sur le bill C-176, mais ce n'était l'objet de ma question. En fait, je souhaitais savoir s'il ferait rapport à la Chambre quant aux pouvoirs supplémentaires qu'il est disposé à accorder aux offices provinciaux de commercialisation, et je lui ai demandé s'il renseignerait la Chambre à ce sujet avant que la Chambre ne s'ajourne demain.

L'hon, H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député sait sans doute que les pouvoirs délégués aux termes de la loi sur la vente des produits agricoles sont délégués conformément à des demandes faites en ce sens par les offices de commercialisation des provinces ou, plus particulièrement, par les gouvernements dont ils relèvent. La plupart des provinces—en fait, toutes—qui sont entrées en rapport avec moi ce matin m'ont avisé qu'elles n'étaient pas encore en possession du contexte intégral de cette décision et qu'elles souhaitaient examiner celle-ci avant de formuler des requêtes au sujet des pouvoirs mentionnés par le député. Il va sans dire que je ne puis répondre à cette question avant d'avoir reçu ces requêtes.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre me dira-t-il avec quelles provinces il n'a pas communiqué? Il a dit qu'il était entré en contact avec certaines, mais quelles provinces n'a-t-il pas essayé d'atteindre et pourquoi?

L'hon. M. Olson: Ce sont les représentants des provinces qui m'ont appelé, et non la réciproque.

M. Woolliams: Cela éclaircit sûrement les choses. Je voudrais poser une autre question supplémentaire. Le ministre a-t-il communiqué avec les représentants d'une ou plusieurs provinces et si tel est le cas, pourquoi et sinon pourquoi pas?

Des voix: Oh, oh! [M. l'Orateur.]

LE PROJET DE LOI SUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME—ON RÉCLAME LA TENUE D'UN DÉBAT AVANT L'AJOURNEMENT D'ÉTÉ

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Joliette désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Roch La Salle (Joliette): Oui, monsieur le président. Je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Reconnaissant que la déclaration du très honorable premier ministre est parfaitement justifiée, j'aimerais demander à l'honorable ministre de l'Agriculture, compte tenu de l'intérêt que portent les députés aux problèmes qui préoccupent actuellement les agriculteurs, s'il serait disposé à suggérer la tenue d'un débat limité, et ce avant demain soir, en vue de l'adoption du bill C-176, qui semble constituer un correctif à ces problèmes?

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. J'espère que nous pourrons bientôt poursuivre nos travaux et laisser le bill C-176. Je suis persuadé que c'est un projet de loi important, mais la Chambre n'en est pas saisie en ce moment. La présidence accordera maintenant la parole au député d'Athabasca pour une dernière question supplémentaire puis au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre s'il compte maintenant modifier le bill C-176 par suite de la décision de la Cour suprême?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je signale de nouveau aux députés que nous sommes en train d'entrer dans les détails d'un bill dont la Chambre n'est pas saisie. Nous en sommes à la période des questions. Nous ne devrions pas discuter ainsi des détails d'un projet de loi dont la Chambre fera peut-être l'étude plus tard aujourd'hui.

LE PÉTROLE

LE PROJET DE PIPE-LINE TRANSALASKIEN—LA PROPO-SITION D'AUTRES ROUTES LORS DES ENTRETIENS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle découle de ses récents entretiens avec le secrétaire d'État Rogers au sujet du projet du pipe-line transalaskien, projet dans le cadre duquel des pétroliers longeraient la côte de la Colombie-Britannique. A-t-il, au cours de ces discussions, proposé d'autres routes qui éviteraient aux pétroliers la nécessité de traverser le détroit de Juan de Fuca ou celui de Georgie?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai pour objectif d'éviter que ces pétroliers traversent ces voies d'eau étroites. et je suis convaincu qu'il a le même objectif. Il va de soi que nous n'avons pas exprimé d'opposition à ce que ces navires circulent en haute mer jusqu'à la Californie. Il revient aux États-Unis d'en décider, et nos intérêts n'en-